

cun amendement qu'il pourrait proposer à la constitution aurait apporté à la province les millions qui lui sont venus pendant ces dernières années.

Je laisse ceci à la considération des libéraux canadiens, dans l'espoir qu'ils en profiteront.

En ce pays, bien que les différents corps politiques soient limités dans la sphère de leur action par une constitution écrite, il y a, j'oserai le dire, autant, même plus de difficultés qu'en Angleterre dans le fonctionnement de cette constitution, difficultés qu'on ne peut surmonter que grâce à un grand sens d'équité et à une haute appréciation des intérêts et des droits publics. Les divers éléments de notre population imposent à nos hommes publics des devoirs de nature variée. Nous représentons ici des races qui ont été en guerre des siècles durant en Europe, et avec de tels éléments, nous pouvons faire de notre pays l'un des plus heureux, sous le soleil, ou l'un des plus malheureux.

Nous pouvons être en guerre et nous égorger, comme autrefois les Ecosais et les Anglais, les Bretons et les Normands, les Anglais et les Français, ou entrer comme concurrents pacifiques dans la voie du progrès et de l'avancement matériel.

Vraiment, entre les deux partis à prendre, le choix n'est pas difficile. Notre sagesse nous fait mépriser les conflits nationaux et religieux, mais la folie de politiciens insensés peut nous y entraîner.

Dans son fameux discours d'adieu au peuple des Etats-Unis, Washington regrettait qu'on se servît des expressions Nord, Sud, Est et Ouest pour désigner les groupes d'Etats, les diverses parties de la fédération. Il y voyait le danger de laisser croire que ces désignations impliquaient des différences réelles d'intérêts et de vues. Combien n'avons-nous pas plus à craindre ici des distinctions qu'on ne peut effacer, qui sont beaucoup plus frappantes et plus profondément enracinées dans le pays que de simples expressions géographiques.

N'est-ce pas le devoir de tout homme public, dans chaque partie du pays, de faire disparaître le sectionalisme, d'apprendre au peuple ce principe que la loi doit tout conduire et est au-dessus de tous, de lui enseigner le respect des préjugés des autres, afin d'obtenir une déférence réciproque pour ce qu'ils